







CDEN Loire du 23 novembre 2021

Communiqué commun: FSU42 / SE-UNSA42 / FNEC-FP FO42 / FCPE42

Les organisations signataires du présent communiqué commun souhaitent solennellement alerter Mme la Préfète, sur l'état actuel de la prise en charge et du suivi des élèves en situation de handicap dans le département de la Loire. Les chiffres sont alarmants et parlent d'eux-mêmes, au 15 octobre :

⇒ Environ 100 élèves notifiés n'ont pas de place en établissement notamment en IME.

Le 26 mars 2020, le TA de Cergy Pontoise a condamné l'État à verser 200 000 euros à la famille d'un enfant déscolarisé en raison du défaut de prise en charge dans un institut médicoéducatif.

⇒ Environ 130 élèves notifiés n'ont pas de place en ULIS

Ainsi, le 28 septembre 2017, Le juge des référés du Tribunal Administratif de Melun a ordonné une affectation en classe ULIS pour un enfant scolarisé « à défaut » en 6e ordinaire.

⇒ Environ 150 élèves notifiés ne disposent pas de l'accompagnement auquel ils ont droit par manque d'AESH.

La mise en place des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL), généralisée depuis la rentrée 2020 dans la Loire engendre plusieurs dysfonctionnements importants :

- Un saupoudrage de l'accompagnement AESH auprès des élèves
- Persistance du manque de moyens pour honorer les notifications, notamment en cours d'année
- Gestion opaque dans un cadre réglementaire insuffisant (pas de temps hebdomadaire d'accompagnement minimum, pas de limite d'élèves par AESH, pas de limite de nombre d'établissement ou de distance parcourue par chaque AESH)
- Moyens alloués à la gestion des moyens des PIAL insuffisants au regard des besoins
- Les personnels AESH et les élèves qu'ils accompagnent subissent une situation instable, leur affectation pouvant changer du jour au lendemain.

Les PIAL sont une réponse apportée par l'institution qui ne répond plus aux besoins de l'élève mais est contrainte par une gestion comptable et déshumanisée en raison de moyens largement insuffisants.

Quand nous parlons d'élèves, nous parlons d'enfants, parfois très jeunes, nous parlons de familles et nous parlons des professionnels qui les accompagnent. Ne pas répondre aux obligations réglementaires en

matière d'inclusions scolaires, c'est mettre en danger l'enfant, mettre en souffrance les familles et mettre en grande difficulté les professionnels (enseignants, AESH, AED, personnels sociaux et de santé).

Nos conclusions sont simples :

- L'Etat ne tient pas les promesses de la Loi du 11 février 2005
- Le gouvernement ne tient ni ses engagements, ni ses priorités. Sur le site du gouvernement, on peut lire : « L'inclusion des personnes en situation de handicap constitue une des priorités du quinquennat. Les personnes en situation de handicap et celles qui les accompagnent ont droit à la solidarité nationale. Elles ont besoin de bien plus encore, et elles peuvent nous apporter davantage", Édouard Philippe (discours de Politique générale, 4 juillet 2017)
- Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ne respecte pas les obligations qu'il a lui-même fixées en matière de scolarisation des enfants en situation de handicap.

L'heure n'est malheureusement plus aux constats, aux explications ou aux atermoiements. Nous demandons en urgence l'ouverture de places en IME en nombre suffisant, l'ouverture d'ULIS en nombre suffisant, l'embauche d'AESH à hauteur des besoins. Si les places en IME sont « bloquées » par les personnes bénéficiant de l'amendement Creton, alors il faut créer des places en ESAT et en foyer d'hébergement, et si nécessaire ouvrir de nouvelles places en IME.

Nous demandons que ces nécessités urgentes soient prises en compte dans le projet « communauté 360 » développé actuellement dans le département de la Loire. La création des « Communautés 360 » a été annoncée par le Président de la République lors de la Conférence Nationale du Handicap le 11 février 2020, afin d'apporter une réponse <u>inconditionnelle et de proximité</u> à toutes les personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs familles. Selon Sophie Cluzel, « La force de ces communautés réside dans l'engagement de ses membres qui, en responsabilité et dans une logique d'inconditionnalité, lèveront les freins aux parcours sans heurts des personnes. » Ce lexique technocratique ne sera plus suffisant pour cacher les manques. La communauté 360 ne doit pas être un pis-aller, les élèves et les familles ne peuvent pas se contenter d'une réponse inconditionnelle « quelle qu'elle soit » ou « à défaut de mieux, ou de places », il faut une réponse adaptée aux besoins réels. En ce début d'année scolaire, nous voyons se développer des solutions sur fonds non-pérennes, qui répondent, certes à une urgence, mais qui ne changent rien à la politique générale du département et de l'Etat sur la prise en charge du handicap.

Nous attendons donc des réponses urgentes et adaptées à la hauteur des besoins des enfants.